

Code du permis bateau : Des règles de passage plus accessibles au plaisancier



Une réforme attendue par les candidats aux permis côtier et eaux intérieures et par les bateau-écoles est désormais "en route avec de l'erre". Elle sera effective à partir du 1er juin 2022. Détails de ces changements.



[Eric Bretagne](#) Publié le 15-03-2022

Suivre

Quels changements pour les épreuves théoriques ?

Les candidats aux [permis bateau](#), mer ou eaux intérieures, s'inscrivent dans un [bateau école](#) pour préparer leur examen théorique et passer leur [formation](#) pratique comme c'est le cas actuellement. Rappelons que pour le 1^{er} permis (celui qui nécessite de suivre une [formation](#) pratique), l'inscription dans un [bateau école](#) agréé est obligatoire. Ce qui change, c'est que lorsque le candidat sera prêt à passer son épreuve théorique, il pourra aller dans le centre d'examen agréé de son choix ou bien dans celui recommandé par son moniteur. L'épreuve se déroulera sur une [tablette](#) disposant d'écouteurs avec un questionnaire individualisé, c'est-à-dire que chaque candidat aura un questionnaire différent. On pourra d'ailleurs avoir dans une

même session, des candidats au code de la route [voiture](#) ou moto, des candidats au permis côtier et/ou des candidats au permis eaux intérieures.

Quels avantages pour les candidats au [permis bateau](#) ?

On peut citer au moins deux avantages majeurs pour les candidats aux [permis bateau](#) avec ce nouveau dispositif :

D'abord, une augmentation substantielle des places pour passer son examen théorique : en effet les centres d'examen agréés pour le passage du code [voiture](#) et moto sont très nombreux (plus de 1100) et très bien répartis sur le territoire. Ils sont par ailleurs loin d'avoir fait le plein de candidats. Les régions "en tension" sur les places d'examen [permis bateau](#) (région parisienne et région lyonnaise notamment) vont pouvoir retrouver un rythme et un fonctionnement équilibré tout au long de l'année et il n'y aura plus de temps d'attente de 2 ou 3 mois avant de pouvoir passer son examen.

Le deuxième avantage pour les candidats est qu'ils vont pouvoir trouver un centre proche de leur domicile ou leur lieu de travail. Les centres agréés sont très bien répartis géographiquement et ils pourront tous accueillir les candidats au [permis bateau](#) car le choix du centre d'examen reste à leur initiative même si le moniteur du [bateau école](#) peut recommander un centre en particulier.

Et les inconvénients de ce nouveau dispositif ?

Comme il sera possible pour un candidat au permis côtier ou [fluvial](#) de se retrouver dans la même session d'examen qu'un candidat au permis de conduire [voiture](#), il a fallu harmoniser les procédures d'examen. Du coup, les examens de code de la route étant à 40 questions avec 5 erreurs possibles, les [permis bateau](#) se sont alignés sur ces normes. Toutefois, on peut se rassurer sur le fait que les questions seront exactement les mêmes que celles qui sont posées aujourd'hui aux épreuves organisées par les Services de l'Etat : il n'y aura pas de "durcissement" des questions, ni de nouvelles par rapport à celles existantes.

03

Vous êtes sur le bateau à moteur A et vous constatez que vous êtes rattrapé par le voilier B.

Que faites-vous ?

- Je vais à gauche pour faciliter sa manœuvre A
- Je conserve ma route et ma vitesse B
- Je ralentis pour faciliter le dépassement C



Modèle

de question d'examen

Comment cela se passera-t-il pour l'extension hauturière ?

L'extension hauturière étant une épreuve d'examen "sur table", avec notamment des tracés à faire sur la [carte marine](#), elle ne peut rentrer dans ce nouveau cadre : ce sont donc les Services de l'Etat (Direction Mer et Littoral ou les services gérant les eaux intérieures) qui vont continuer d'organiser les épreuves du permis hauturier.



UPPM revue de presse